

SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

f t in

Le jeudi 3 février 2022 de 9h00 à 11h00
Formation en distanciel et en présentiel à l'EFB



L'agence française anticorruption a été créée en 2016 par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II.



Monsieur Charles Duchaine

Il a été chargé par le gouvernement de mettre en place et de diriger l'AFA, permettant l'élaboration du référentiel français de prévention de la corruption.

Contenu de la formation en distanciel et en présentiel :

Depuis la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II, les grandes entreprises, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 M€ et employant plus de 500 salariés, ont l'obligation de déployer un dispositif de conformité anticorruption. Les entreprises sous ces seuils n'ont aucune obligation légale de mettre en place un tel dispositif mais elles y ont fortement intérêt.

En effet, le déploiement de mesures de prévention et de détection de la corruption représente une protection forte contre la commission d'infractions dont les conséquences peuvent être significatives d'un point de vue pénal, tant en France qu'à l'étranger, et d'un point de vue financier et réputationnel pour l'entreprise.

La conférence de sensibilisation aux enjeux de prévention et de détection de la corruption s'attachera à faire un rappel du cadre légal des obligations des entreprises en matière de conformité anticorruption et des risques de sanctions qu'elles encourent pour le non-respect de ces obligations. Elle sera aussi l'occasion de présenter les grandes lignes du référentiel français anticorruption, et plus spécifiquement les trois piliers indispensables d'un dispositif de conformité anticorruption, à savoir l'engagement de l'instance dirigeante, la cartographie des risques de corruption et la gestion de ces risques.

Organisée à destination des avocats et des juristes, cette conférence leur permettra de disposer du socle de connaissances indispensables en matière d'anticorruption pour accompagner au mieux les entreprises qu'ils conseillent au quotidien.

Intervenant : Charles Duchaine, *directeur de l'AFA*.

Objectifs pédagogiques :

- de connaître les étapes historiques du développement de l'anticorruption en France ;
- d'appréhender le cadre légal des obligations des entreprises en matière de conformité anticorruption ;
- de connaître le contenu d'un plan anticorruption en application du référentiel français ;
- de connaître les missions et activités de l'Agence française anticorruption

Méthode pédagogique : méthode transmissive, notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants via un tchat.

Prérequis : aucun prérequis n'est nécessaire.

Public visé : les avocats et juristes.

Niveau 1 : acquisition des fondamentaux.

Spécialité / domaine : droit commercial, des affaires et de la concurrence.

Support pédagogique : un support de cours sera remis en fin de formation.

Évaluation de la formation : une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Information & inscription : [cliquez ici](#)

Tarif : conférence financée par le [FIF-PL](#) (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.

